

Assemblée communale ordinaire, 20 août 2019, à 20h00,
À la Cabane du football, Lajoux

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 29 du mercredi 07 août 2019** avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 juin 2019.
2. Discuter et approuver les comptes 2018 ; approuver les dépassements budgétaires.
3. Décider et voter la vente de terrain.
4. Divers et imprévus.

Président : Jean-Paul Farine
Secrétaire : Chantal Girardin Miserez
Scrutateurs (trices) : Ariane Simon et Guillaume Schaller
Nbre de participants : 30 personnes

Le président Jean-Paul Farine ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour. Il demande si des modifications sont à faire à l'ordre du jour de ce soir. Cette possibilité n'est pas sollicitée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2018

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par la secrétaire communale adjointe. Celle-ci informe l'assemblée qu'aucune demande de correction écrite n'a été faite dans le délai légal. Ce PV est accepté avec remerciements à son auteure.

2. Discuter et approuver les comptes 2018 ; approuver les dépassements budgétaires

Samuel Gerber rapporte au nom du Conseil Communal.

Il rappelle à l'Assemblée que les comptes 2018 sont établis selon le budget de décembre 2017 et qu'il ne reste actuellement qu'un seul membre du CC de l'époque. Selon la demande des vérificateurs des comptes et le Conseil Communal, le bureau fiduciaire BDO a procédé à la vérification des comptes 2018 il a établi un rapport ainsi que les vérificateurs des comptes communaux.

Samuel Gerber demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il remercie Jean-René Brahier et Valérie Jeannerat pour la présentation des comptes ce soir. Il leur laisse la parole.

Jean-René Brahier, caissier communal, présente les comptes :

Chapitre 2

Jean-Louis Berberat demande qui entretient les bovi-stop. **François Brahier Jeckelmann** explique que le nettoyage revient au Syndicat des pâturages, mais restent à la charge de la commune. **Jean-Louis Berberat** demande si la commune s'est retournée contre les coupables de dommages aux barrières de protection du bovi-stop. **Samuel Gerber**, maire, lui répond que les responsables ne sont pas connus, mais le remplacement de ces barrières a été effectué par la commune.

A l'heure actuelle, ces bovis-stop devront être modifiés car leur utilisation n'est plus la même qu'à l'époque.

Chapitre 6

Jean-Louis Berberat constate que la commune paye une contribution de presque Fr. 1'000.- au Noctambus mais ce dernier ne passe pas ou rarement à Lajoux. Il demande si le CC est déjà intervenu ou s'il compte le faire. **Samuel Gerber**, maire, explique qu'il faudra en parler lors de l'assemblée du Noctambus pour essayer d'améliorer les choses.

Chapitre 8

Jean-Louis Berberat demande pourquoi les intérêts des dettes flottantes n'ont pas été consolidées. **Jean-René Brahier**, caissier communal, répond que les décomptes reçus en 2017 et inscrit dans la répartition des charges sont dans la norme. Mais tout cela sera revu lors de la mise en place du MCH2. Une révision plus rapide aurait eu un coût supplémentaire.

Jean-Louis Berberat demande pourquoi les comptes bloqués sur plusieurs années n'ont pas été amortis ? **Jean-René Brahier** répond que la plupart des comptes sont amortis. Toutes les réalisations sont ventilées entre les comptes des routes, des eaux usées et de l'eau potable. Les comptes sont amortis les uns après les autres.

Jean-Louis Berberat souhaite connaître le résultat de la fête du GLM. Jean-René Brahier lui répond que le résultat est un déficit d'environ Fr. 39'000.-.

Chapitre 18

Jean-Louis Berberat s'inquiète pour les pâturages boisés. En effet, ces derniers tendent à disparaître suite aux attaques de bostryches, aux tempêtes et au vieillissement des arbres sans replantation naturelle. Il demande au Conseil communal de reprendre le dossier afin de trouver une solution avec l'association des maires des Franches-Montagnes, car le problème se situe sur tout le territoire des Franches-Montagnes. **Samuel Gerber**, maire, prend note.

Le caissier communal poursuit par la présentation des investissements ainsi que du bilan.

Jean-Paul Farine explique que la dette devrait suivre l'amortissement, même si la loi permet de ne pas le faire.

Jean-Louis Berberat ayant transmis par écrit des questions pour l'Assemblée, **Jean-René Brahier** y répond. Au sujet du solde actuel des débiteurs, la situation sera régularisée, il va s'activer pour établir les factures des taxes et effectuer les rappels dans les temps. **Jean-René Brahier** explique qu'un montant de Fr. 65'000.- figure dans les comptes débiteurs, il s'agit des locations facturées sur l'année qui seront payées d'ici la fin de l'année. Certains débiteurs sont soumis à des arrangements, ceci à hauteur de Fr. 60'000.-. Ensuite le solde d'environ Fr. 115'490.- s'explique par les factures d'eau ouvertes, facturées dernièrement. Il explique également qu'en cas de mise aux poursuites, les taxes communales et l'eau sont remboursées avant les banques car il s'agit d'un 1^{er} rang. D'autre part, il informe Jean-Louis Berberat que l'état des débiteurs par rubriques, taxes et années n'est pas possible à établir selon notre système informatique, cette réponse est appuyée par Julien Buchwalder du Service des communes.

Jean-Louis Berberat remercie Jean-René Brahier pour ses réponses, toutefois, sa question principale est de savoir **pourquoi des factures d'il y a plusieurs années n'ont pas été suivies ? Jean-René Brahier lui demande d'apporter les preuves à cette affirmation.** **Jean-Louis Berberat** relève son cas personnel d'une facture qu'il n'a pas payé depuis 2014, le premier rappel y relatif est arrivé en décembre 2018. **Jean-René Brahier** lui répond qu'il a exprès laissé cette facture parce qu'il s'agissait de lui. **Jean-Louis Berberat** est exaspéré, il a déjà demandé des informations sur ce sujet mais n'a pas obtenu de réponse claire, le solde des débiteurs en fin de chaque année doit pouvoir être transmis afin d'en connaître l'évolution.

Samuel Gerber, maire, répond que les 2 dernières années ont été extrêmement difficiles. Jean-René Brahier a été très absent, Chantal Girardin a dû prendre des responsabilités difficiles avec un engagement sûrement trop tard au vu du remplacement du secrétaire. Le fonctionnement à un coût, l'administration est toujours plus chargée, l'engagement de quelqu'un peut nécessiter une

augmentation de la quotité d'impôts. Le Conseil communal est au complet depuis peu, il met tout en œuvre pour revoir et traiter les dossiers mais il est nécessaire de laisser au Conseil communal du temps et lui donner les moyens, tout n'est pas simple, la confiance doit régner. Il tient à signaler que d'autres conseillers ont pris des décisions avant ce Conseil communal ci et que l'actuel Conseil doit faire avec et tenter d'améliorer les choses. Il estime que le Conseil communal actuel a dû parer à un énorme travail. Dernièrement 3 nouveaux Conseillers sont arrivés, il n'est pas simple de connaître tous les fonctionnements communaux. Le problème des débiteurs est connu. Une discussion animée entre **Jean-Louis Berberat et Jean-René Brahier** s'ensuit. **Jean-Louis Berberat** demande à ce que les comptes débiteurs soient suivis. **Samuel Gerber**, maire, prend note.

Jean-Paul Farine, président, clos le chapitre, il demande que Jean-Louis Berberat et Jean-René Brahier s'expliquent hors assemblée afin de mettre leurs différents à plat hors débat publique.

André Gogniat, membre de la Commission de vérification des comptes, salue l'assemblée et lit le rapport de la Commission en tenant compte des recommandations du bureau BDO. Il en résulte qu'ils sont satisfaisant avec quelques petites modifications ou erreurs sans répercussion au sein des comptes. La Commission de vérification des comptes recommande à l'assemblée d'accepter les comptes 2018 et d'en donner décharge au caissier communal.

Samuel Gerber informe l'Assemblée sur les recommandations du bureau de fiduciaire BDO. Ces dernières seront en grande partie mises en ordre avec la mise en place du MCH2.

Il remercie la Commission de vérification des comptes de leur travail.

La parole n'étant plus utilisée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter les comptes 2018, le président des Assemblées considère que l'Assemblée communale accepte tacitement, sans votation (v.art. 23 alinéa 3 du ROC), le compte de fonctionnement 2018 ainsi que les dépassements budgétaires. Ces derniers bouclent avec un déficit de Fr. 11'493.86, comprenant Fr. 3'226'220.02 de charges et Fr. 3'214'726.16 de produits.

Le compte d'investissement brut est également accepté. Il boucle pour l'année 2018 avec un investissement brut de Fr. 1'240'106.45 et des subventions et autres participations de tiers reçues pour Fr. 598'791.18, soit une charge nette de Fr. 641'315.27.

3. Décider et voter la vente de terrain

Samuel Gerber explique qu'il s'agit de la vente d'un terrain concernant la nouvelle viabilisation du Bas de Fonet, à savoir, une partie de l'ancienne parcelle N°262.

Il demande l'entrée en matière non combattue.

Il continue en présentant le plan sur le beamer, de la parcelle N° 262 qui a été morcelée en 3 parties. La parcelle dont il est question ce soir se situe tout au sud, sa superficie est de 850 m² en zone à bâtir ainsi qu'une partie en zone agricole de 145 m². Ceci dû à des arbres protégés qui ne peuvent être transférés en zone à bâtir.

Samuel Gerber, maire, continue en expliquant que la vente de ce terrain est demandée par Sylvère Chèvre pour la construction d'une maison familiale. Il explique que la vente de ces trois parcelles ne couvrira pas l'investissement étant donné que le projet inclut la route et propose à l'Assemblée la vente de cette parcelle à Fr. 120.- / m² TTC pour la nouvelle zone à bâtir.

Voté à l'assemblée communale par le budget 2019, le prix de vente pour du terrain non viabilisé est de Fr. 15.55/m²., ceci pour les 145 m² en zone agricole.

Les frais d'abornement, notariés, et de l'inscription au Registre foncier sont à la charge de l'acquéreur. Un droit de réméré sera également inscrit au Registre foncier.

Jean-Paul Farine ouvre le débat et demande s'il y a des questions.

Michel Gogniat questionne sur le chemin d'accès à l'ancienne maison de Sylvère Rebetez. **Samuel Gerber** lui répond qu'il a été modifié et le bovi-stop adapté au passage des camions de bois.

Il explique qu'il a été relevé un petit défaut à l'entrée de la route et qu'une flaque restante après la pluie sera modifiée sans frais à la commune.

Jean-Louis Berberat demande si Thibaud Rebetez devra entretenir un bout du chemin menant à son domicile. **Samuel Gerber** répond négativement et précise que le passage est prévu pour le bétail ainsi que les tracteurs.

Stanislas Brahier relève qu'il n'y avait pas d'indication de la parcelle à vendre sur la convocation à l'Assemblée. **Samuel Gerber** en donne les raisons, les travaux se terminent tout juste, l'acheteur est pressé de construire et ne pouvait pas attendre l'assemblée du budget en décembre prochain. Les plans définitifs nous sont parvenus hier après-midi. **Chantal Girardin Miserez**, secrétaire adjointe, explique que selon les anciennes convocations à l'assemblée, le numéro de parcelle à vendre n'est pas mentionné et qu'en l'occurrence, le numéro de cette parcelle n'est pas encore connu.

Samuel Gerber précise qu'en cas de questionnement, chacun peut se renseigner auprès du secrétariat communal. **Jean-René Brahier**, secrétaire communal, explique qu'habituellement il ne mentionnait pas de détail dans l'ordre du jour de l'Assemblée communale, mais le mentionnait uniquement sur le tous-ménages à la population.

Jean-Paul Farine demande si l'Assemblée à d'autres questions.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente de terrain, le président des Assemblées considère que la ratification de cette vente et les conditions précitées sont acceptés tacitement, sans votation (v.art.23 alinéa 3 du ROC). L'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

4. Divers et imprévus.

Jean-Paul Farine, président des assemblées demande s'il y a des questions.

Christian Schaller demande, dans le cadre du 40^{ème} du canton du Jura, si la commune de Lajoux a adhéré à l'action 40 ans-40 arbres. **François Brahier Jeckelmann**, responsable du dicastère, explique que la commune a adhéré et le projet de faisabilité est à l'étude en collaboration avec le garde forestier du Triage. Il relève toutefois qu'il est compliqué et difficile de trouver les emplacements correspondant aux consignes du canton et qu'au final le projet ne sera pas gratuit pour les communes.

Michel Gogniat demande s'il est autorisé de lâcher des taureaux sur les pâturages communaux. Il a constaté qu'il devenait dangereux de se promener dans les pâturages communaux. **François Brahier Jeckelmann**, responsable du dicastère, répond qu'il est certain que les étalons sont interdits, et que normalement un troupeau de vaches nourrices permet d'y intégrer un taureau. Il consultera le règlement des pâturages. **Jean-Paul Farine** relève qu'il s'est lui-même fait chargé par une vache lorsqu'il se promenait en moto. Il relève également l'exemple à proximité du secrétariat communal où il a vu un taureau en bordure de village gardé par une barrière très mince qui ne ferait pas le poids face à une charge du taureau. La population au sein du village ne serait pas du tout sécurisée. **Guillaume Schaller** relève que le souci est d'autant plus préoccupant lorsque qu'il s'agit de promeneur accompagné d'un chien. **Christian Frund** explique que depuis qu'il y a des vaches allaitantes, on ne peut plus se promener librement, il s'agit d'un problème réel.

Michel Gogniat souhaite soulever un autre problème, il a constaté que Stanislas Brahier barre la route pour lâcher ses vaches. **Stanislas Brahier** répond que le règlement des pâturages autorise à

lâcher des taureaux. Toutefois un agriculteur qui connaît un risque avec son bétail est tenu de maintenir la sécurité. Lui-même lâche son taureau sur le pâturage communal, ce dernier est très

381

domestiqué. **Michel Gogniat** rétorque que lorsqu'il promène son chien sur le chemin communal, le taureau lorgne son chien tout le long de la barrière, ce qui est assez stressant.

Samuel Gerber explique qu'actuellement il y a un réel souci avec les vaches nourrices, chacun doit faire preuve de bon sens et essayer de trouver un compromis.

La parole n'étant plus demandée, Jean-Paul Farine président, lève l'assemblée, il est 21h50.

Le président :

Jean-Paul Farine

La secrétaire adjointe :

Chantal Girardin Miserez